FORMATION AMELY – 29.09.21

Parfois, marginalisation et mauvaise utilisation du vocabulaire notamment sur la question du harcèlement : « j’entends le mot harcèlement, qu’est-ce qu’il s’est passé ? Qu’est-ce que vous entendez par harcèlement ? »

Etape de la médiation lors d’un entretien avec une famille :

1. Accueillir
2. Ecouter sans interrompre
3. Reformulation : pour que l’autre entende ce qu’il a dit.
4. Ressenti :
5. Recherche de solutions « quelle solution vous pouvez apporter ? » / propositions de solutions : laisser chercher et proposer en parlant de besoins « j’ai besoin que votre enfant… » lorsque les propos des parents vont à l’encontre de nos valeurs (je dis à mon enfant de ne pas se laisser faire et de taper en retour), transposer à l’adulte : «est-ce que vous dépasserez le cadre de la loi vous en tant qu’adulte ? »
6. Reformulation « j’ai entendu… », avec propositions « qu’en pensez-vous ? je vous laisse réfléchir… »

Lors de l’entretien, définir un cadre (heure de fin), se décaler physiquement, 2 personnes si la situation est compliquée.

Emotions : discussion p/r au baromètre des émotions. Lorsqu’il y a beaucoup d’émotions négatives ou toujours les mêmes sur les émotions négatives :

* Est-ce que tu veux en parler à quelqu’un ? (Camarade, enseignant ou un autre adulte), est-ce que tu peux faire avec ça aujourd’hui ? (=> classe témoin)
* Trouver un vocabulaire positif
* Faire les émotions en anglais

Au niveau des élèves :

* En amont, trier les billets de médiation (pour évincer les médiations de curiosité)
* Reprise de la médiation après les vacances d’automne.
* **Calendrier :**
	+ 3e supervision CM2 mardi 9 novembre à 13h45
	+ 1er sensibilisation : jeudi 18 novembre 10h30-11h30 CE2 / 13h45-14h45 CM1 / 15h15-16h15 CE2/CM1
	+ 2e sensibilisation : jeudi 25 novembre (mêmes horaires) avec réunion choix des médiateurs pour les CE2 à 12h et à 16h30 pour les CM1 et les CE2/CM1
	+ Communiquer aux familles dans le cahier de liaison
	+ Formation nouveaux médiateurs 8h à partir du jeudi 2 décembre (2h) à 13h45.
	+ Autres dates à définir : option sur mardis 7/12, 14/12 + une date en janvier.